

Extrait du Mission TICE 38

<http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/spip.php?article970>

Extrait du cahier des charges

- Ecole numérique - Ecole numérique rurale -



Date de mise en ligne : lundi 12 octobre 2009

Mission TICE 38

L'Ecole numérique est composée des éléments suivants :

- L'accès au réseau internet à un débit suffisant (1Mb descendants et 512kb ascendants).
- La desserte des réseaux électrique et de télécommunication au sein des bâtiments.
- La sécurisation du stockage des équipements en dehors des heures d'utilisation.
- Les applications et les services numériques de base.
 - Services rendus aux utilisateurs (recherche documentaire, stockage, communication, publication).
 - Services assurant un accès sécurisé aux diverses ressources.
 - Services garantissant le fonctionnement correct de l'ensemble (sau- vegardes, régénération de postes de travail, supervision, gestion des journaux).
- Les équipements matériels et logiciels.
 - La classe mobile (matériel de rangement sécurisé, micro-ordinateurs portables élèves, micro-ordinateur portable enseignant, logiciel de supervision pédagogique des postes, solution de réseau sans fil à base de bornes wifi).
 - Le tableau blanc interactif.
 - Une solution d'impression
- L'installation des équipements et l'aménagement correspondant des espaces d'enseignement.
- Les ressources numériques pour l'enseignement.
- L'assistance et la maintenance.
- La formation et l'accompagnement des utilisateurs.
 - Le fournisseur prend en charge 3 heures de formation pour la prise en main du TBI et 6 heures de formation pour la prise en main, l'exploitation et l'administration de la classe mobile.
 - L'Éducation nationale prend en charge la formation et l'accompagnement des enseignants pour tout ce qui concerne les usages pédagogiques des équipements, logiciels et ressources d'une classe numérique.